

## Séance du conseil du 14 décembre 2023

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 14 décembre 2023, à 16 h à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N<sup>bre</sup> voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	948	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 356	1	Marc Simoneau
Lyster	1 662	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	824	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 707	2	Jean-François Labbé
Plessisville	6 742	5	---
Princeville	6 537	5	Laurier Chagnon
Sainte-Sophie-d'Halifax	603	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 087	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	573	1	---
Villerooy	497	1	Roxane Laliberté

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet, et maire de la ville de Princeville.

M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville, et M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Sainte-Pierre-Baptiste, sont absents.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Administration
  - 3.1 Nouveau centre administratif – Certificat de paiement numéro 10 – Autorisation
  - 3.2 Nouveau centre administratif – Intégration d'une œuvre d'art – Frais de services du ministère de la Culture et des Communications – Autorisation
  - 3.3 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Projets structurants municipaux – Application des sommes non attribuées – Autorisation
  - 3.4 Lancement des politiques de la famille et des aînés – Approbation des dépenses
  - 3.5 Traitement des archives – Prolongation du mandat – Avenant au contrat – Approbation
  - 3.6 Projet « Signature innovation » de la MRC – Équipements supralocaux – Prolongation du mandat d'accompagnement – Offre de service – Approbation
  - 3.7 Fonds régions et ruralité - Volet 3 – Projet « Signature innovation » de la MRC – Projet du Centre aquatique régional de L'Érable – Approbation
  - 3.8 Fonds régions et ruralité - Volet 3 – Projet « Signature innovation » de la MRC – Projet du Parc linéaire des Bois-Francis – Approbation
  - 3.9 Balade gourmande – Soutien financier – Autorisation
  - 3.10 Fonds locaux de solidarité – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement – Approbation
  - 3.11 Comités de la MRC – Nomination
4. Ressources humaines
  - 4.1 Poste de chargé de projet en gestion des actifs – Embauche – Autorisation
  - 4.2 Conseiller aux entreprises (volet stratégie et analyse financière) – Ouverture de poste – Autorisation

## Séance du conseil du 14 décembre 2023

---

- 4.3 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des chefs aux opérations
- 4.4 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des lieutenants
- 4.5 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des pompiers réguliers
- 4.6 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des pompiers en formation
- 4.7 Congé sans solde – Approbation
- 5. Sécurité incendie
  - 5.1 Fonds régions et ruralité - Volet 4 – Demande d'aide financière – Projet d'embauche de deux nouvelles ressources en sécurité incendie – Autorisation
  - 5.2 Gestion des appels 9-1-1 et répartition des appels incendie – Renouvellement des contrats – Approbation
  - 5.3 Logiciels PG Solutions – Offre de service – Autorisation
- 6. Correspondance / Documents déposés
  - 6.1 Association des gens d'affaires de L'Érable – Demande de commandite
  - 6.2 GROBEC – Projet provincial « Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir! » – Demande d'aide financière
- 7. Divers
- 8. Période de questions
- 9. Levée de la séance.

### 1. Ouverture de la séance

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. Ordre du jour – Adoption

---

2023-12-395

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

ATTENDU QUE l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. Administration

---

#### 3.1 Nouveau centre administratif – Certificat de paiement numéro 10 – Autorisation

---

2023-12-396

ATTENDU QUE le nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable est présentement en construction;

ATTENDU la demande de paiement numéro 10 soumise par l'entrepreneur général Construction JL Groleau inc. datée du 30 novembre 2023;

ATTENDU QUE la firme Blouin Tardif Architectes a effectué l'analyse de cette demande de paiement et qu'elle a émis, le 5 décembre 2023, le certificat de paiement numéro 10 qui confirme les montants suivants :

## Séance du conseil du 14 décembre 2023

---

Prix initial du contrat :	8 138 000,00 \$
Avenants de modification :	7 112,53 \$
Prix révisé du contrat :	8 145 112,53 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour :	5 864 922,02 \$
Moins retenue de 10 % :	586 492,20 \$
Total payable à ce jour :	5 278 429,82 \$
Moins demandes antérieures :	4 736 457,93 \$
Montant de la présente demande (avant taxes) :	541 971,89 \$
TPS :	27 098,59 \$
TVQ :	54 061,70 \$
Montant de la présente demande (avec taxes) :	<b>623 132,18 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 10 soumis par la firme Blouin Tardif Architectes, le 5 décembre 2023, au montant de 623 132,18 \$ pour l'avancement des travaux de construction du nouveau centre administratif de la MRC, conditionnellement à la réception des quittances partielles de tous les fournisseurs et/ou sous-traitants dont le contrat a été dénoncé;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 368 pour le financement du nouveau centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.2 Nouveau centre administratif – Intégration d'une œuvre d'art – Frais de services du ministère de la Culture et des Communications – Autorisation**

---

2023-12-397

ATTENDU QUE la construction du nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable est assujettie à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-259 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 15 septembre 2021 afin de former un comité ad hoc à dans le cadre de cette politique en vue de la construction du nouveau centre administratif de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2023-10-301 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 octobre 2023 approuvant le contrat d'exécution de l'œuvre d'art pour le nouveau centre administratif;

ATTENDU QUE pour l'application de ladite politique, le processus de consultation était coordonné par le MCC;

ATTENDU les factures reçues du MCC pour les frais de services couvrant le programme d'intégration, le jury de sélection et la présentation des maquettes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER les frais de services du ministère de la Culture et des Communications d'une somme de 14 142,21 \$, plus les taxes applicables, pour les frais de fonctionnement du comité et ses coûts afférents dans le processus de sélection de l'œuvre d'art pour le nouveau centre administratif de la MRC;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 368 pour le financement du nouveau centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Fonds régions et ruralité -Volet 2 - Projets structurants municipaux – Application des sommes non attribuées – Autorisation**

---

2023-12-398

ATTENDU l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue en mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de L'Érable, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE dans le cadre de ladite entente, la MRC doit adopter annuellement ses priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 mars 2023, a adopté la résolution numéro 2023-03-087 adoptant les priorités d'intervention pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 de ladite entente, intitulé « Modalités d'affectation du volet 2 FRR », la MRC doit affecter la part du FRR que lui délègue le MAMH, incluant les intérêts qu'elle génère, au financement des mesures de développement local et régional qu'elle prend;

ATTENDU la proposition retenue par le conseil de la MRC, lors d'un atelier de travail tenu le 15 novembre 2023, d'utiliser les sommes disponibles, non attribuées, dans le cadre du FRR, Volet 2 – Projets structurants municipaux, en réduction de quotes-parts prévues aux prévisions budgétaires 2024;

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 22 novembre 2023, le conseil de la MRC a adopté les prévisions budgétaires de la MRC de L'Érable pour l'année 2024, incluant les quotes-parts des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'application des sommes non attribuées provenant du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et totalisant 680 710,00 \$, en réduction des quotes-parts de l'année 2024, réparties dans les activités financières suivantes :

- 35 % Administration
- 30 % Aménagement
- 30 % Développement économique
- 5 % Culture;

D'AUTORISER cette réduction de quotes-parts comme suit, et ce, conformément aux modalités d'affectation du volet 2 du FRR, stipulées dans l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, intervenue en mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de L'Érable :

• Inverness :	134 055,89 \$
• Notre-Dame-de-Lourdes :	16 439,57 \$
• Paroisse de Plessisville :	87 019,47 \$
• Sainte-Sophie-d'Halifax :	109 239,29 \$
• Saint-Ferdinand :	81 513,31 \$
• Saint-Pierre-Baptiste :	118 666,67 \$
• Ville de Plessisville :	83 069,73 \$
• Ville de Princeville :	<u>50 706,07 \$</u>
	680 710,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 Lancement des politiques de la famille et des aînés – Approbation des dépenses**

---

2023-12-399

ATTENDU QUE le lancement officiel des politiques de la famille et des aînés s'est tenu le dimanche 15 octobre 2023, au Centre des loisirs Desjardins de Lyster;

ATTENDU QUE l'organisation de cet événement a engendré des frais;

ATTENDU les factures soumises;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'APPROUVER les dépenses reliées au lancement des politiques de la famille et des aînés totalisant 11 050 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de ces dépenses à même les activités financières de l'année en cours – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5 Traitement des archives – Prolongation du mandat – Avenant au contrat – Approbation**

---

2023-12-400

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 février 2023, a adopté la résolution numéro 2023-02-051 approuvant notamment l'offre de service numéro 2023-ST 101 de la firme Chuck&Co pour un mandat consistant au traitement archivistique des documents papier afin de réduire la masse de documents à déménager dans le nouveau centre administratif de la MRC;

ATTENDU QUE la banque d'heures estimées pour ce mandat était insuffisante et qu'il est nécessaire de poursuivre le mandat avec cette firme pour terminer les travaux;

ATTENDU l'avenant numéro 1 daté du 21 novembre 2023 de la firme Chuck&Co pour ajouter 330 heures au contrat actuel et, par conséquent, prolonger la durée des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Christian Daigle, il est résolu :

D'APPROUVER l'avenant numéro 1 daté du 21 novembre 2023 de la firme Chuck&Co afin d'ajouter 330 heures au contrat actuel et de prolonger les travaux au 31 mars 2024;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 27 000 \$, plus les taxes applicables, au contrat conclu le 23 février 2023 avec la firme Chuck&Co;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 368 pour le nouveau centre administratif;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.6 Projet « Signature innovation » de la MRC – Équipements supralocaux – Prolongation du mandat d’accompagnement – Offre de service – Approbation**

---

2023-12-401

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 25 janvier 2023, a adopté la résolution numéro 2023-01-017 approuvant l’offre de service de M. Simon Houle, consultant, pour un mandat d’analyse de la pérennité des organisations soutenues financièrement annuellement par la MRC;

ATTENDU QUE le conseil, lors de la séance tenue le 11 novembre 2023, a adopté une Politique de soutien aux équipements supralocaux visant à définir et baliser le rôle et la vision de la MRC à l’égard des équipements supralocaux de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC souhaite confier le mandat d’accompagnement de la MRC dans la mise en place de cette nouvelle politique à M. Houle;

ATTENDU l’offre de service soumise par M. Simon Houle, consultant, pour une banque de 80 heures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D’APPROUVER l’offre de service sous forme de banque d’heures de M. Simon Houle, consultant, au montant estimé à 12 000 \$, plus les taxes applicables;

D’AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Développement économique (FRR-Volet 3 « Signature innovation »);

D’AUTORISER le directeur général de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de L’Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**3.7 Fonds régions et ruralité - Volet 3 – Projet « Signature innovation » de la MRC – Projet du Centre aquatique régional de L’Érable – Approbation**

---

2023-12-402

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-140 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 mai 2022 autorisant notamment le dépôt du projet Signature de la MRC;

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC concerne les quatre équipements régionaux de loisirs, soit le Centre aquatique régional de L’Érable, le Mont Apic, le Parc linéaire des Bois-Francis et le Parc régional des Grandes-Coulées;

ATTENDU QU’en vertu du Cadre de gestion et des règles de fonctionnement de l’entente, une somme de 250 000 \$ est prévue pour chacun des équipements régionaux dans le cadre du projet Signature de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 17 mai 2023, a autorisé une contribution financière de 20 100 \$ au Centre aquatique régional de L’Érable pour son projet « Bilan de santé du bâtiment »;

ATTENDU le projet du Centre aquatique régional de L’Érable intitulé « Entretien et réparation du bâtiment » déposé au comité directeur Signature lors de sa réunion tenue le 16 novembre 2023;

ATTENDU QUE le comité directeur recommande au conseil de la MRC d’approuver ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu :

D'APPROUVER le projet « Entretien et réparation du bâtiment » du Centre aquatique régional de L'Érable dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 3;

D'AUTORISER une contribution financière de 202 720 \$ à même le Fonds régions et ruralité - Volet 3, selon la disponibilité des fonds à recevoir du ministère;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**3.8 Fonds régions et ruralité - Volet 3 – Projet « Signature innovation » de la MRC – Projet du Parc linéaire des Bois-Francis – Approbation**

---

2023-12-403

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-140 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 mai 2022 autorisant notamment le dépôt du projet Signature de la MRC;

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC concerne les quatre équipements régionaux de loisirs, soit le Centre aquatique régional de L'Érable, le Mont Apic, le Parc linéaire des Bois-Francis et le Parc régional des Grandes-Coulées;

ATTENDU QU'en vertu du Cadre de gestion et des règles de fonctionnement de l'entente, une somme de 250 000 \$ est prévue pour chacun des équipements régionaux dans le cadre du projet Signature de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 17 mai 2023, a autorisé une contribution financière de 27 383,39 \$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour son projet « Haltes »;

ATTENDU le projet intitulé « Bilan de santé et plan d'entretien » du Parc linéaire des Bois-Francis déposé au comité directeur Signature lors de sa réunion tenue le 16 novembre 2023;

ATTENDU QUE le comité directeur recommande au conseil de la MRC d'approuver ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le projet « Bilan de santé et plan d'entretien » du Parc linéaire des Bois-Francis dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 3;

D'AUTORISER une contribution financière de 62 493,05 \$ à même le Fonds régions et ruralité - Volet 3, selon la disponibilité des fonds à recevoir du ministère;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**3.9 Balade gourmande – Soutien financier – Autorisation**

---

2023-12-404

ATTENDU QUE la Balade gourmande est un événement agroalimentaire et agrotouristique incontournable pour les producteurs, transformateurs, artisans, restaurateurs, attraités et hébergements qui totalisent plus de 190 participants;

ATTENDU QUE cet événement de grande importance au Centre-du-Québec attire environ 35 000 visiteurs de partout au Québec;

ATTENDU QU'un des circuits traverse plusieurs municipalités de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE, dans sa correspondance datée du 24 novembre 2023, la Balade gourmande sollicite un soutien financier de la MRC de L'Érable en tant que partenaire public majeur pour les années 2024, 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER un soutien financier de 15 000 \$ pour l'édition 2024 de la Balade gourmande;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même le Fonds régions et ruralité (FRR) - Projets structurants régionaux;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.10 Fonds locaux de solidarité – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement – Approbation**

---

2023-12-405

ATTENDU QUE le 17 août 2017, la MRC de L'Érable et Fonds locaux de solidarité FTQ ont conclu une Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement au montant de 750 000 \$;

ATTENDU QUE les sommes pouvant être déboursées en vertu de cette lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement ont été amendées le 19 février 2019 pour les porter à 1 500 000 \$;

ATTENDU QUE Fonds locaux de solidarité FTQ offre de modifier les termes de son investissement conclu en août 2017 et autorise une somme de 86 000 000 \$ destinée à l'ensemble des MRC et organismes de développement économique avec lesquels il est partenaire, afin notamment de :

- consolider l'offre de financement et faciliter l'accès aux entreprises et aux entrepreneurs;
- faciliter le traitement des demandes d'investissement des entrepreneurs du milieu et diminuer les délais de réponses;
- harmoniser les investissements provenant du FLI et du FLS pour une meilleure cohérence des interventions auprès des entrepreneurs locaux;

ATTENDU la Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement datée du 15 novembre 2023 offrant à la MRC de modifier les termes de l'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de crédit variable à l'investissement soumise, selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;



D'AUTORISER le préfet et le directeur général de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, dont la Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement, ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.11 Comités de la MRC – Nomination**

---

2023-12-406

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 novembre 2023, a procédé à la nomination des membres du conseil devant siéger à un comité de la MRC pour les deux prochaines années;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de sécurité publique, ainsi qu'au comité Schéma de couverture de risques et sécurité civile;

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-350 adoptée par le conseil, lors de la séance tenue le 22 novembre 2023, nommant les personnes pour siéger au comité administratif de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter M. Jean-François Labbé aux personnes pouvant siéger au comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Christian Daigle, il est résolu :

D'APPROUVER la nomination des membres aux comités suivants, effective en date de la présente résolution, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du conseil de novembre 2025 :

- Comité de sécurité publique (*maires des 2 villes nommés d'office*)  
*Gilles Fortier, Pierre Fortier et/ou Jean-François Labbé, Yves Charlebois et Donald Lamontagne*
- Comité du Schéma de couverture de risques incendie et sécurité civile (*maires des 2 villes nommés d'office*)  
*Gilles Fortier, Pierre Fortier et/ou Jean-François Labbé, Marc Simoneau et Roxane Laliberté*
- Comité administratif de la MRC (*préfet et préfet suppléant nommés d'office*)  
*Gilles Fortier, Jocelyn Bédard, Pierre Fortier et/ou Jean-François Labbé, Donald Lamontagne et Gervais Pellerin;*

DE MODIFIER la résolution numéro 2023-11-350 adoptée par le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. Ressources humaines**

---

### **4.1 Poste de chargé de projet en gestion des actifs – Embauche – Autorisation**

---

2023-12-407

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 8 août 2023, a adopté la résolution numéro CA-2023-08-117 autorisant l'ouverture d'un poste de chargé de projet en gestion des actifs;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Charles Béliveau à titre de chargé de projet en gestion des actifs, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 15 janvier 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 Conseiller aux entreprises (volet stratégie et analyse financière) – Ouverture de poste – Autorisation**

---

2023-12-408

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-338 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste laissé vacant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises (volet stratégie et analyse financière), poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.3 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des chefs aux opérations**

---

2023-12-409

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU QU'il est important pour la MRC de maintenir le lien d'emploi avec les pompiers de la Ville de Plessisville;

ATTENDU QUE l'intégration des pompiers de la caserne 40 (ville de Plessisville) prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE PROCÉDER, dans le cadre du regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'embauche des chefs aux opérations suivants :

- Denis Asselin
- Guillaume Brisson
- Daniel Gagnon.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.4 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des lieutenants**

---

2023-12-410

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU QU'il est important pour la MRC de maintenir le lien d'emploi avec les pompiers de la Ville de Plessisville;

ATTENDU QUE l'intégration des pompiers de la caserne 40 (ville de Plessisville) prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Roxane Laliberté, il est résolu :

DE PROCÉDER, dans le cadre du regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'embauche des lieutenants suivants :

- Patrick Fillion
- Patrick Gagné
- Daniel Lafond.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.5 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des pompiers réguliers**

---

2023-12-411

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU QU'il est important pour la MRC de maintenir le lien d'emploi avec les pompiers de la Ville de Plessisville;

ATTENDU QUE l'intégration des pompiers de la caserne 40 (ville de Plessisville) prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Christian Daigle, il est résolu :

DE PROCÉDER, dans le cadre du regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'embauche des pompiers réguliers suivants :

- Jonathan Boivin
- Adrien Boucher
- Alexandre Bourque
- Maxime Boutin
- Alexandre Caron-Bélanger

- Nicholas Cazabon
- Alexandre Cloutier
- Guillaume Dubois
- Luc Fradette
- Simon Godon-Boisclair
- Michaël Gosselin
- Gabriel Kohlruss
- Dayron Leang-Sim
- Francis Vigneault.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.6 Regroupement des services de sécurité incendie – Embauche des pompiers en formation**

---

2023-12-412

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU QU'il est important pour la MRC de maintenir le lien d'emploi avec les pompiers de la Ville de Plessisville;

ATTENDU QUE l'intégration des pompiers de la caserne 40 (ville de Plessisville) prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PROCÉDER, dans le cadre du regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'embauche des pompiers en formation suivants :

- Kathy Mailhot
- Martin Matte.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.7 Congé sans solde – Approbation**

---

2023-12-413

ATTENDU QU'un congé sans solde a été accordé à M. Michaël Gosselin, pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville, pour une période de 12 mois se terminant le 13 mai 2024;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2023-12-411 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023, M. Gosselin sera dorénavant pompier au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ATTENDU la recommandation du directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'ENTÉRINER le congé sans solde de M. Michaël Gosselin devant se terminer le 13 mai 2024.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5. Sécurité incendie**

---

### **5.1 Fonds régions et ruralité - Volet 4 – Demande d'aide financière – Projet d'embauche de deux nouvelles ressources en sécurité incendie – Autorisation**

---

2023-12-414

ATTENDU le processus de mise en commun du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) et du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville de Plessisville;

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Plessisville, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 305-23 confiant à la MRC, via la direction du SSIRÉ, la direction du SSI de la Ville de Plessisville, et ce, pendant la période de transition jusqu'à la prise d'effet de la déclaration de compétence par la MRC en matière de sécurité incendie sur le territoire de la ville de Plessisville;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-11-387 déclarant son intention d'exercer sa compétence en matière de sécurité incendie sur le territoire de la ville de Plessisville;

ATTENDU QUE le territoire de la ville de Plessisville s'ajoute au territoire de neuf autres municipalités desservies par le SSIRÉ;

ATTENDU QUE la mise en commun de ces deux services nécessite l'embauche de ressources additionnelles, soit un chef à la formation/SST/logistique et un chef à la prévention des risques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC désire présenter un projet d'embauche de deux nouvelles ressources en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU la recommandation du comité de transition incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER QUE la MRC s'engage à participer au projet d'embauche de deux nouvelles ressources, soit un chef à la formation/SST/logistique et un chef à la prévention des risques, découlant de la mise en commun du Service de sécurité incendie régional de L'Érable et du Service de sécurité incendie de Plessisville;

D'AUTORISER la MRC à agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.2 Gestion des appels 9-1-1 et répartition des appels incendie – Renouvellement des contrats – Approbation**

---

2023-12-415

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, toute municipalité doit, afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire, s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 ayant obtenu un certificat de conformité;

ATTENDU QUE la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) est un centre certifié et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie;

ATTENDU QUE la MRC désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la MRC à CAUCA;

ATTENDU les offres de service soumises en date du 15 novembre 2023 par l'entreprise CAUCA pour une durée de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE MANDATER l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la MRC de L'Érable;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les contrats de service relatifs à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition des appels incendie à conclure avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.3 Logiciels PG Solutions – Offre de service – Autorisation**

---

2023-12-416

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable requiert les services de PG Solutions pour l'entretien et le soutien des applications (licence Première Ligne) pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance le 31 décembre 2023 et qu'il y a lieu de le renouveler pour l'année 2024;

## Séance du conseil du 14 décembre 2023

---

ATTENDU QUE l'ajout de la ville de Plessisville dans le logiciel de la MRC implique que le prix des licences est ajusté en fonction d'une tranche supérieure de population;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme PG Solutions, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service datée du 28 novembre 2023 soumise par PG Solutions au montant de 9 616 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités courantes de 2024;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable à signer l'offre de service soumise;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2023-11-356 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 22 novembre 2023.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6. Correspondance / Documents déposés**

---

#### **6.1 Association des gens d'affaires de L'Érable – Demande de commandite**

---

2023-12-417

ATTENDU la demande de commandite soumise par M. Stéphane Lambert de l'Association des gens d'affaires de L'Érable pour leur évènement qui aura lieu à l'hôtel du Pré à Princeville le 6 février 2024;

ATTENDU QUE l'objectif de cette journée est de créer un espace d'échanges et de partage autour de thématiques cruciales pour le monde des affaires;

ATTENDU QUE la commandite demandée par M. Stéphane Lambert est de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution financière de 1 500 \$ pour l'évènement de l'Association des gens d'affaires de L'Érable qui aura lieu le 6 février 2024;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de 2024 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.2 GROBEC – Projet provincial « Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir! » – Demande d'aide financière**

---

2023-12-418

ATTENDU QUE depuis 2021, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) participe au projet provincial *Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir!*;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, GROBEC effectue le suivi de deux stations, dont une sur la rivière Noire, et ce, afin de documenter l'impact des changements climatiques sur les milieux riverains;

ATTENDU QUE ce projet a notamment pour objectif d'éduquer les jeunes, les citoyens et les acteurs du milieu à la vulnérabilité des cours d'eau et de les amener à s'engager pour leur protection;

ATTENDU QUE les impacts des changements climatiques sont déjà observables sur les cours d'eau québécois et d'impliquer des jeunes dans ce projet leur permet d'entrer en action concrètement;

ATTENDU QU'une classe de jeunes par année de la Polyvalente La Samare étudie la rivière Noire avec l'aide de GROBEC;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre des actions du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHNN) de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE pour ce projet, GROBEC sollicite l'appui de la MRC d'une contribution financière de 500 \$ par année pour une durée de trois ans, pour les années financières 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution financière à GROBEC afin de réaliser le projet *Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir!* pour une somme de 500 \$ annuellement, pour une durée de trois ans;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Divers**

---

Aucun point n'est ajouté.

## **8. Période de questions**

---

Aucune question.

## **9. Levée de la séance**

---

2023-12-419

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu que la séance soit levée à 16 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier